

Ils disent qu'on leur a promis que leurs réserves seraient délimitées de suite ; je crois que c'est vrai. Ils renvoient à la promesse mentionnée dans le traité, qu'une école serait entretenue sur chaque réserve quand les sauvages y seraient prêts.

Dans mon rapport à M. le commissaire Simpson, en date du 15 décembre dernier, j'attirais son attention sur le sujet, et dans sa lettre du 21 septembre au Département, vous remarquerez qu'il demande à être revêtu d'une certaine autorité pour régler la question. Le gouvernement n'ayant pas établi d'école sur la réserve Saint-Pierre, les sauvages furent cotisés pour payer le maître d'école, etc., et comme ils considéraient que c'était là une taxe imposée par le gouvernement, ils se plaignirent fortement de la non-exécution des promesses du traité. Ils ont appris depuis que c'était une cotisation de paroisse et non une taxe du gouvernement, et le ministre du culte sur la réserve, qui plus d'une fois a demandé du secours dans cette affaire, me dit que les sauvages ne donneront rien pour l'école jusqu'à ce que le gouvernement ait mis à exécution la promesse renfermée dans le traité. Il y a deux écoles sur cette réserve, et la manière avec laquelle je me propose de régler la question,—le gouvernement n'étant tenu qu'à l'entretien d'une simple école,—a été soumise à l'approbation du Département par M. le commissaire Simpson, le 21 septembre 1872. La même lettre traite de la question d'une école pour les sauvages du Fort-Alexandre et d'une autre pour ceux de Fairford. Je ne pense pas qu'aucune autre bande soit prête à se servir d'une école, mais j'en serai plus certain après ma tournée d'été au sujet du paiement des annuités. Mais revenons aux soi-disantes promesses :

Les sauvages prétendent que chaque père de famille devait recevoir, en s'établissant sur son lot, le mâle et la femelle de chaque animal employé par les fermiers (les chevaux, je crois, étaient surtout exceptés pendant la discussion au sujet des buggies). Ils prétendent avoir une charrue et une herse, une bêche, une hache et une boue pour chaque chef de famille. Une paire de bœufs avec un joug et une chaîne. Un fermier pour leur apprendre à cultiver la terre, et un forgeron et un charpentier pour leur aider à bâtir, etc. Du blé de semence, et des instruments pour couper la moisson et pour d'autres fins. Des vêtements pour eux-mêmes et leurs familles, et de la nourriture quand ils en auraient besoin en hiver.

La plupart de ces choses, sinon toutes, ont été mentionnées lors des négociations du traité, et comme les sauvages ne comprenaient jamais quand le commissaire approuvait ou désapprouvait leurs demandes, ce dernier a promis, dans les cas où il le jugeait à propos, les articles qu'il pensait réellement leur être utiles.

Le 6 septembre dernier, je reçus une nombreuse députation des sauvages de Pembina, et je pris par écrit leurs demandes avec la substance des réponses que je leur fis. Je vous envoie une copie de ce mémoire qui pourra jeter quelque lumière sur cette question, dont le prompt règlement est si désirable :

#### BUREAU DES SAUVAGES, 6 septembre.

Keweelayash, Nanawananan, Waheowosh et autres ; Atkinson, interprète.

1. *Demande.*—Des charrues et des herses. *Réponse.*—Peut-être que le gouvernement en donnera plus quand il verra que celles déjà données sont employées comme il l'attendait.

2. *D.*—Un fermier. *R.*—On emploiera quelqu'un pour leur enseigner la manière de labourer. (Memo. : dit à Atkinson d'employer une semaine au printemps dans ce but.)

3. *D.*—Un maître d'école. *R.*—Il sera envoyé quand la réserve sera prête à le recevoir.

4. *D.*—Des habits pour les enfants. *R.*—Je ne peux rien dire à présent ; bientôt, quand les enfants seront à l'école, peut-être le gouvernement me permettra-t-il de faire quelque chose.

5. *D.*—Copie du traité. *R.*—Sera envoyée.

6. *D.*—Le bois coupé sur la réserve le printemps dernier. *R.*—Je verrai le lieutenant-gouverneur à ce sujet.

7. *D.*—Des cochons, moutons, poules. *R.*—Des cochons, oui ; moutons, non, à cause des chiens ; des poules, oui, quand je verrai où elles seront gardées.